

## ANNEXE

Le 6 décembre 2016, lors de travaux de pose de panneaux de signalisation, les lunettes de M. Jean-Denis OUADAH, agent d'exploitation de la route à l'unité territoriale de SOUFFLENHEIM, ont été abîmées.

Le coût de remplacement de ces lunettes s'élève à 654 € et une indemnisation d'un montant de 579 € a été effectuée par PNAS, assureur du Département, déduction faite de la franchise contractuelle de 75 €.

La responsabilité de la collectivité est engagée et l'agent a droit à l'indemnisation totale du préjudice subi.

Aussi, il est proposé à la Commission Permanente de décider de l'indemnisation de l'entier préjudice subi par M. OUADAH à raison de cet incident par le versement d'une somme de 75€ correspondant au montant de la franchise contractuelle.

\*  
\* \*

Le 25 juillet 2015, le véhicule de M. Philippe MEYER, Vice-Président du Conseil départemental a subi des dommages alors qu'il était garé dans le parking de l'Hôtel du Département.

Le préjudice correspondant à la remise en état de la partie endommagée du véhicule est estimé à la somme de 2.379,35€.

La responsabilité du Département est engagée, aussi la prise en charge de l'indemnisation de ce dommage par le budget départemental est proposée, en application de l'article L 3123-29 du Code général des collectivités territoriales.